



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton, le jeudi 16 décembre 2021 à 20 h30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #2 - Frédéric Breton  
Siège #3 - Roch Lachance  
Siège #4 - Alain Villeneuve  
Siège #5 - Pierre Couture  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Le maire, monsieur Ghislain Breton, a déclaré son absence à cette présente séance ordinaire. Monsieur Michel Lamontagne, maire suppléant, remplace monsieur Breton.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire suppléant monsieur Michel Lamontagne. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**21-12-413**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE  
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
3 - SUJETS À DISCUTER**

- 3.1** - Avis de motion Règlement 21-538 - Taxation 2022
- 3.2** - Présentation du projet de règlement 21-538 - Taxation 2022
- 3.3** - Avis de motion Règlement 21-540 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales
- 3.4** - Présentation du projet de règlement 21-540 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales
- 3.5** - Avis de motion - Règlement 21-541 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales
- 3.6** - Présentation du projet de règlement 21-541 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales
- 3.7** - Dépôt du rapport annuel 2021 sur l'application du règlement 21-528 abrogeant le règlement 18-472 sur la gestion contractuelle
- 3.8** - Demande de dérogation mineure - Lot 5 687 828
- 3.9** - Dépôt d'une aide financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 3.10** - Participation au projet de signalisation et d'aménagement de la Route des Sommets pour l'année 2021

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS  
5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 - SUJETS À DISCUTER**

#### **3.1 - Avis de motion Règlement 21-538 - Taxation 2022**

Avis de motion est donné par Pierre Lemay de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement # 21-538 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages et de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2022.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

21-12-414

#### **3.2 - Présentation du projet de règlement 21-538 - Taxation 2022**

Présentation du projet de règlement # 21-538 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages et de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2022.

#### **3.3 - Avis de motion Règlement 21-540 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales**

Avis de motion est donné par Pierre Couture de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement # 21-540 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 182 000 \$ à ces fins.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

21-12-415

#### **3.4 - Présentation du projet de règlement 21-540 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales**

Présentation du projet de règlement # 21-540 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 182 000 \$ à ces fins.

#### **3.5 - Avis de motion - Règlement 21-541 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales**

Avis de motion est donné par  
Proposé par Roch Lachance de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement # 21-541 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 609 000 \$ à ces fins.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

21-12-416

#### **3.6 - Présentation du projet de règlement 21-541 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales**

Présentation du projet de règlement # 21-541 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 609 000 \$ à ces fins.

21-12-417

**3.7 - Dépôt du rapport annuel 2021 sur l'application du règlement 21-528 abrogeant le règlement 18-472 sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal , la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marcelle Paradis, dépose le rapport annuel 2021 sur l'application du règlement 21-528 abrogeant le règlement 18-472 sur la gestion contractuelle. Les citoyens pourront en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

21-12-418

**3.8 - Demande de dérogation mineure - Lot 5 687 828**

**ATTENDU QUE** le propriétaire demande au conseil de la Municipalité de lui accorder une dérogation mineure à l'article 6.1 du Règlement de lotissement numéro 08-340;

**ATTENDU QUE** le site concerné est identifié comme étant le lot 5 687 828, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le chemin Gérard-Roy;

**ATTENDU QUE** cette demande vise à permettre une opération cadastrale consistant à diviser le lot cité afin de créer deux nouveaux lots dont la profondeur moyenne est de 66,275 mètres et de 58,865 mètres, alors que la profondeur moyenne minimale exigée par le Règlement de lotissement est de 75 mètres;

**ATTENDU QUE** le propriétaire désire séparer le lot en deux pour effectuer des transactions immobilières;

**ATTENDU QUE** cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

**ATTENDU QUE** les propriétaires des immeubles voisins ne subiraient aucun préjudice advenant l'acceptation de la demande;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la Municipalité applicables;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande et qu'il recommande au conseil de la municipalité d'accepter la dérogation mineure pour cet immeuble;

**ATTENDU QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** le Conseil de la Municipalité accepte la dérogation mineure pour le lot 5 687 828, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le chemin Gérard-Roy, permettant une opération cadastrale consistant à diviser le lot pour créer deux nouveaux lots dont la profondeur moyenne est de 66,275 mètres et de 58,865 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-12-419

**3.9 - Dépôt d'une aide financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite bonifier et améliorer les aménagements des espaces extérieurs du bâtiment utilisé par la FADOQ, au 220, 3e Avenue à Lambton, terrain utilisé par les aînés ainsi que par toute la population en générale, créant des liens intergénérationnels;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire des infrastructures ciblées;

**ATTENDU QUE** ce projet augmentera la qualité de service que la Municipalité offre aux personnes aînées;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à aménager un terrain de pétanque, à acheter du mobilier tel des tables à pique-nique en vue de favoriser les jeux extérieurs et une mise à niveau des infrastructures existantes telle la pergola;

**ATTENDU QUE** le Programme Nouveaux Horizons s'applique au projet de réaménagement de l'espace extérieur;

**ATTENDU QUE** ce Programme soutient les projets qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur la collectivité;

**ATTENDU QUE** le projet bénéficie de l'appui de l'organisme de la FADOQ;

**ATTENDU QUE** sans l'apport financier du Programme, le projet ne pourrait être réalisé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluses dans le guide du programme PNHA;

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité présente au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés son projet de réaménagement des espaces extérieurs du bâtiment de la FADOQ.

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marcelle Paradis, à déposer pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-12-420

#### **3.10 - Participation au projet de signalisation et d'aménagement de la Route des Sommets pour l'année 2021**

**ATTENDU QUE** la Route des Sommets traverse le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est engagée à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation et son aménagement, et que la Municipalité a offert du temps en ressources et en matériel afin de réaliser les aménagements prévus sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte du projet FARR requiert le compte-rendu de chaque apport en heures, temps de déplacement et réalisation sur le terrain;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a contribué à hauteur de 462,24 \$ pour les aménagements requis en 2021 soit:

<b>DATE</b>	<b>HEURES INVESTIES</b>	<b>NOMS</b>	<b>AUTRES (KM)</b>	<b>TOTAL</b>
2021-09-09	10 heures	Martin Lapointe Daniel Lanthier Pierre-Luc Dusseault	88 km	462,24 \$

Il est proposé, appuyé et résolu:

**DE** confirmer un montant de quatre cent soixante-deux dollars et vingt-quatre (462,24 \$) investi à la Route des Sommets pour sa reddition de compte afin de réaliser les aménagements prévus dans la Municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la séance soit levée, il est 21 h 05

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Michel Lamontagne*

---

Michel Lamontagne  
Maire suppléant

*Marcelle Paradis*

---

Marcelle Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

*Marcelle Paradis*

---

Marcelle Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Michel Lamontagne, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Michel Lamontagne*

---

Michel Lamontagne  
Maire suppléant